



HONORAIRES DE VENTE

Les honoraires d'agence seront à la charge du VENDEUR ou de l'ACQUEREUR en fonction du mandat signé par le(s) mandat(s)

<u>Montant de la transaction</u>	<u>Honoraires TTC</u>
• De 0 à 31 000 euros	4 600 euros TTC
• De 31 001 à 54 000 euros	5 400 euros TTC
• De 54 001 à 69 000 euros	6 100 euros TTC
• De 69 001 à 107 000 euros	7 900 euros TTC
• De 107 001 à 138 000 euros	9 000 euros TTC
• De 138 001 à 155 000 euros	10 000 euros TTC
• De 155 001 à 220 000 euros	11 000 euros TTC
• De 220 001 à 280 000 euros	12 500 euros TTC
• De 280 001 à 320 000 euros	15 000 euros TTC
• De 320 001 à 380 000 euros	17 500 euros TTC
• De 380 001 à 440 000 euros	20 500 euros TTC
• De 440 001 à 500 000 euros	23 500 euros TTC

Dans le cadre du mandat SPECIAL EDIFICES, les honoraires indiqués sur le barème seront réparties pour moitié entre le vendeur et l'acquéreur. Les honoraires seront facturés à la charge du vendeur sur la base d'un mandat de vente signé par le vendeur, et de manière additionnelle les honoraires seront facturés à la charge de l'acquéreur sur la base d'un mandat de recherche ou de négociation signé par l'acquéreur.

TVA INCLUSE (20%)

HONORAIRES DE LOCATION SIMPLE

Constitution et présentation du dossier / Rédaction du bail : 8 euros / m² pour un montant ne dépassant pas 600 euros TTC.

Rédaction Etat des lieux : 3 euros / m² pour un montant ne dépassant pas 300 euros TTC/

Il est à noter que ces frais sont partagés entre le bailleur et le locataire conformément aux dispositions de la loi N°89.462 du 6 Juillet 1989.

TVA INCLUSE (20%)

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

6% TTC du loyer mensuel (à la charge du bailleur) des sommes encaissées

TVA INCLUSE (20%)

AVIS DE VALEUR

Sans mise en vente dans l'agence : 150 euros TTC